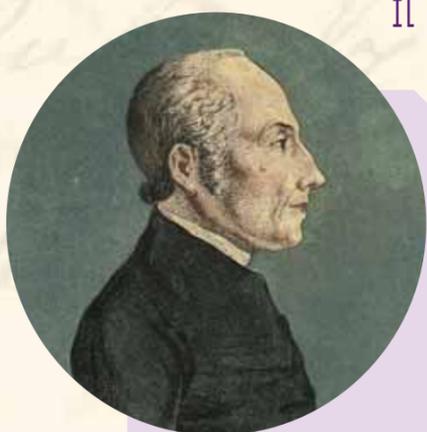


Des « écoles à tricoter » aux salles d'asile

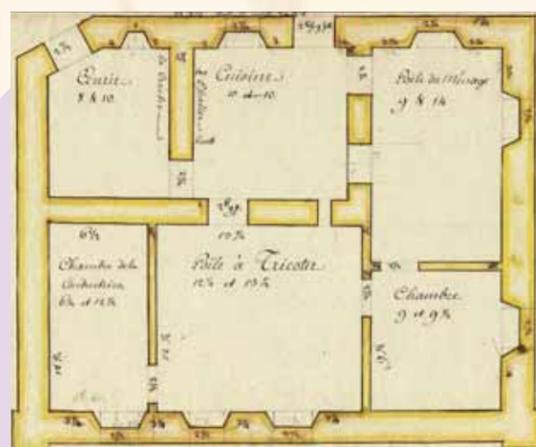


Portrait de J.-F. Oberlin
© Musée J.-F. Oberlin, Waldersbach.

Il faut attendre les années 1830 pour voir les pouvoirs publics se préoccuper de l'éducation des enfants de 2 à 6 ans. Jusque là, la petite enfance relevait de la seule sphère familiale.

Pourtant, dès la fin du XVIII^e siècle, certains se soucient de fournir un encadrement aux tout-petits dont les mères travaillent en atelier ou à l'usine. Ainsi le pasteur Jean-Frédéric Oberlin et

sa servante Sara Banzet fondent en 1769 dans les Vosges des écoles pour surveiller et éveiller la « tendre enfance », qu'il nomme « poêles à tricoter ». Les surveillantes font jouer les plus petits et enseignent aux grands la couture et le tricot, de même que des notions de géographie, de botanique ou d'histoire naturelle.

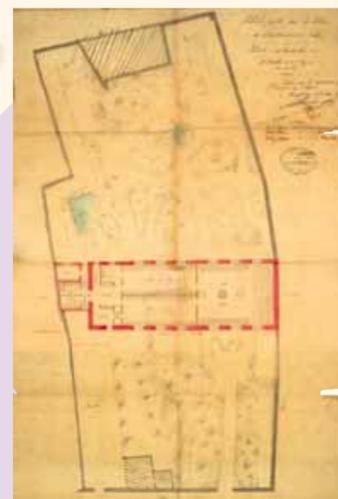


Plan de l' « école à tricoter » de Bellefosse dans le Bas-Rhin
© Musée J.-F. Oberlin, Waldersbach.

En 1801, Madame de Pastoret ouvre une « salle d'hospitalité » rue de Mirosmesnil à Paris pour accueillir les filles dont les mères travaillent. Cette tentative, contrastant avec les quelques garderies privées de mauvaise réputation, ne fait pourtant pas d'émules en France et c'est en Grande-Bretagne, avec l'industriel Robert Owen, que l'on donne suite à cette initiative. En réalité, partout en Europe on commence à s'intéresser à l'éducation des petits enfants.

En 1826, un Comité de dames fait ouvrir un asile rue du Bac à Paris sur le modèle britannique, mais celui-ci ne doit sa viabilité qu'à l'intervention de l'avocat et maire du 12^e arrondissement Denys Cochin. Il se rend en

Angleterre pour observer les « infant schools ». Son retour d'expérience permet d'ouvrir une nouvelle salle d'asile rue des Martyrs. En 1828, Cochin fonde sur ses propres deniers une salle rue Saint-Hippolyte qui connaît vite le succès. Un cours normal pour former le personnel y est annexé, tenu par Madame Millet. En 1833, Denys Cochin publie un *Manuel des fondateurs et des directeurs de salles d'asile* pour en fixer la pédagogie.



Plan de la salle d'asile projetée pour la Cité de Carcassonne en 1857
A. D. Aude, 1 T 24



Création d'une salle d'asile à Carcassonne en 1835
A. D. Aude, 4 E 69 / M 83



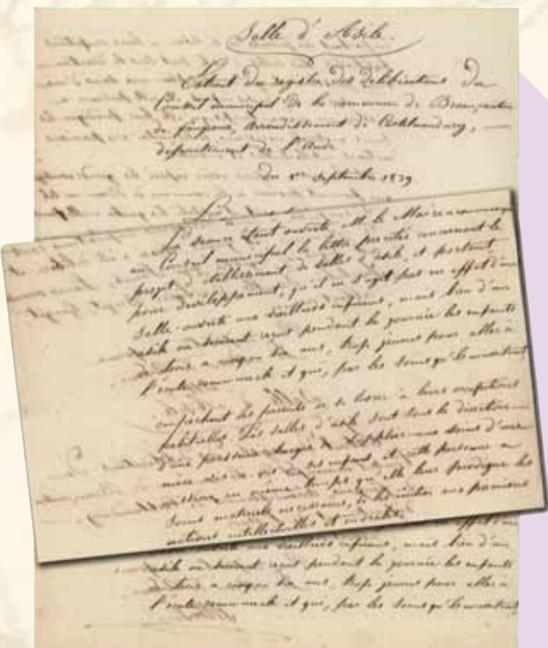
Les salles d'asile,

développement d'une idée

À partir de 1826 dans les salles d'asile nouvellement créées, plusieurs centaines d'enfants de 2 à 6 ans sont accueillis et encadrés par des maîtresses spécifiquement formées. Il s'agit d'offrir un cadre protecteur aux enfants d'ouvriers et de former de futurs travailleurs convenablement éduqués.



Vue générale de la salle d'asile Cochin à Paris
© Musée national de l'Éducation, C.N.D.P.



Délibération pour l'établissement de salles d'asile à Bram, 1839
© Archives départementales de l'Aude, 1 T 24

1833 est l'année de la reconnaissance de l'État. La circulaire Thiers de mars 1833 voit en ces salles d'asile « le premier degré de l'enseignement élémentaire ». La circulaire Guizot de juillet 1833, complétée par l'ordonnance royale de Salvandy de décembre 1837, précise les fonctions de la salle d'asile : offrir « des avantages de sûreté et de salubrité » aux petits enfants, leur inculquer des règles morales, tout en leur donnant les rudiments de lecture, d'écriture et de calcul.

De 261 salles en 1837 on passe trente ans plus tard à 2572, dont beaucoup tenues par des congrégations religieuses.

Le caractère charitable de cette institution demeure, même si, peu à peu, celui-ci cède la place à la mission d'enseignement.

En 1881, les salles d'asile, désormais dénommées écoles maternelles, sont rattachées aux écoles primaires ; mais leur fréquentation demeure facultative. En 1884, une formation spécifique des maîtresses enfantines est mise en place dans les écoles normales. L'année suivante la charge des écoles maternelles est confiée aux communes.



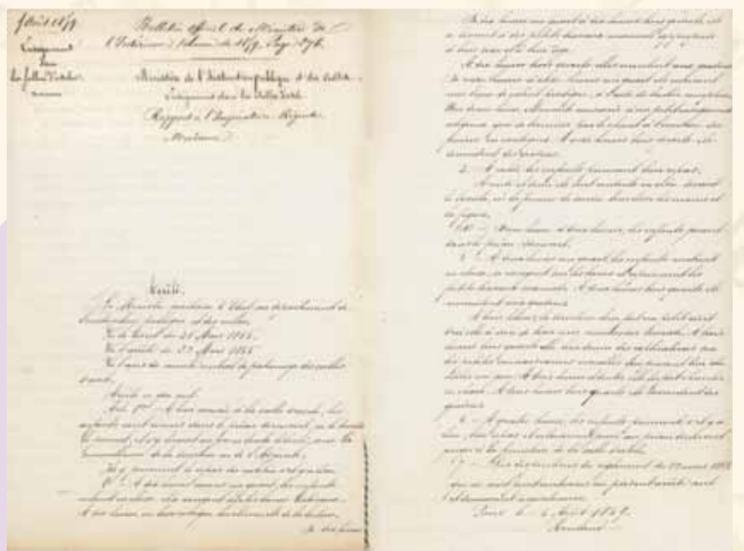
Rapport d'inspection de l'école maternelle libre de la Cité de Carcassonne, 1884
© Archives départementales de l'Aude, 1 T 277.



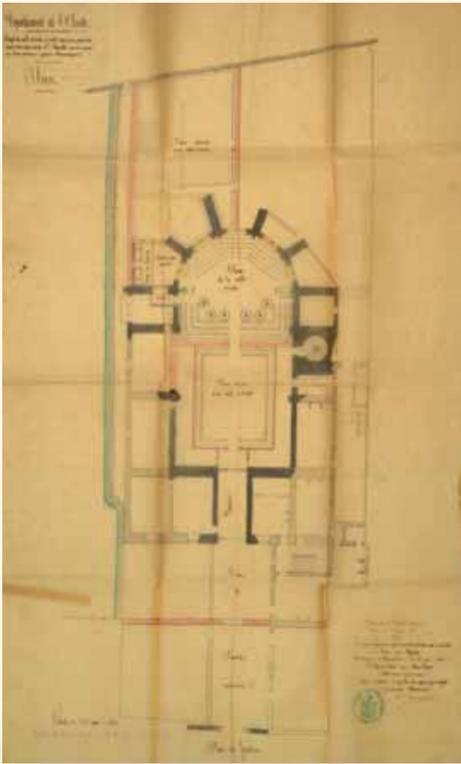
Les salles d'asile,

fonctions et fonctionnement

L'idée de départ des salles d'asile, institutions de bienfaisance, est de sortir les enfants d'ouvriers de leur condition en leur procurant un cadre maternel et éducatif. Cette préoccupation philanthropique se caractérise par des visites de médecins, des distributions de nourriture et de vêtements.



Rapport du ministre de l'Instruction publique et des Cultes sur l'enseignement dans les salles d'asile, 1859
A. D. Aude, 4 E 69 / M 83



Projet de salle d'asile à établir dans une partie du couvent des Sœurs de la Sainte-Famille à Narbonne, 1862
A. D. Aude, 4 E 69 / M 83

Les salles d'asile sont généralement constituées d'une pièce unique. Les enfants, souvent très nombreux, assis sur des gradins, tous âges confondus y subissent les cours donnés sur tableau noir. On y dispense « les premiers principes de l'instruction religieuse et les notions élémentaires de la lecture, de l'écriture, du calcul verbal. On pourra y joindre des chants instructifs et moraux, des travaux d'aiguille et tous les ouvrages de main » (ordonnance de 1837).



Salle d'asile Cochin à Paris, le jury
© Musée national de l'Éducation, C.N.D.P.

Dans la revue *L'ami de l'enfance. Journal des salles d'asile* en 1840, les intentions sont clairement affirmées : « Nous sommes appelés à prendre une part active à la régénération des mœurs populaires, c'est par l'institution des salles d'asile que cette rénovation a son berceau [...] Ceux-là qui composent la fraction redoutable que nous désignons par l'étiquette de populace, se transformeront en travailleurs paisibles et religieux ».

Le caractère maternel de l'encadrement est prépondérant, même s'il est parfois contesté par certaines directrices de salles qui préfèrent user de discipline. En tout cas le personnel est quasi exclusivement féminin.

Au milieu du XIX^e siècle, on débat sur les missions de la salle d'asile, tiraillée entre garderie ou véritable école où on donne aux plus jeunes un enseignement scolaire.



Naissance de la maternelle



Portrait de Marie Pape-Carpentier, photographie de Nadar, 1860
© Musée national de l'Éducation, C.N.D.P.

Marie Pape-Carpentier, directrice de salles d'asile dans la Sarthe, contribue grandement à l'évolution de l'enseignement pour les tout petits, notamment à travers ses écrits, comme *Conseils sur la direction des salles d'asile* (1845). En 1848, elle est nommée à la tête de l'École normale maternelle à Paris.

C'est à la fin du siècle, avec les textes de 1881 et 1887, que les salles d'asile sont officiellement intégrées à l'école primaire et qu'elles prennent le titre d'écoles maternelles. L'article 1^{er} du décret du 2 août 1881 en donne cette définition :

« Les écoles maternelles, publiques ou libres, sont des établissements d'éducation où les enfants des deux sexes reçoivent les soins que réclame leur développement physique, intellectuel et moral. Les enfants peuvent être admis dès l'âge de deux ans accomplis et y rester jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de sept ans ».



Registre matricule de l'école maternelle de Quillan, 1913
A. D. Aude, 1 T 381

On y délivre des principes d'éducation morale, de dessin, de lecture et d'écriture, d'histoire et de sciences naturelles ; on y apprend des chants à caractère religieux ; on y lit des récits adaptés à leur âge ; on y pratique des exercices manuels et quelques mouvements de gymnastique.



Méthode de lecture, planche murale, début XX^e s.
© Musée de l'école de Carcassonne

Le but est de préparer l'enfant à l'école, en le sortant en douceur de la sphère familiale.

On doit à Pauline Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles (1879-1917), la reconnaissance de la spécificité de la maternelle qui n'est dès lors « ni une garderie, ni une école élémentaire ».

On privilégie désormais le jeu et on insiste beaucoup moins sur l'instruction que sur l'éveil des petits.



Portrait de Pauline Kergomard, photographie anonyme, vers 1880
© Musée national de l'Éducation, C.N.D.P.

